

# Plaidoyer Zones Humides - COP Ramsar

L'expression "Zone Humide" désigne les "Zones de marais, de fondrière (ou tourbière alcaline), de tourbière ou d'eau, qu'elles soient naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, contenant de l'eau stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris les zones d'eaux marines dont la profondeur à marée basse ne dépasse pas six mètres, et pouvant inclure des zones riveraines (ou ripicoles) et côtières adjacentes aux zones humides, ainsi que des îles ou des étendues d'eau marine dont la profondeur dépasse six mètres à marée basse, situées à l'intérieur des zones humides."(article 1.1 et 2.1 de la convention Ramsar). Ces espaces existent sur toute la planète, dans tous les climats, et on estime aujourd'hui leur surface à plus de 570 millions d'hectares, soit 6% de la surface terrestre (UNEP-World Conservation Monitoring Centre).

A cause de l'activité humaine, 87% des zones humides du 18ème siècle ont aujourd'hui disparu<sup>44</sup>. Une centaine de jeunes français (12-30 ans) se sont réunis durant la LCOY France (Local Conference of Youth France) pour faire émerger des recommandations sur des sujets qui leur portaient à cœur. Le thème des Zones Humides a émergé naturellement, et ces jeunes issus de toute la France ont formulé des revendications qui sont aujourd'hui rendues publiques dans le contexte de la 15ème COP Ramsar à Victoria Falls, du 23 au 31 juillet.

**Les jeunes de la LCOY France 2025 demandent une convention cadre consciente des rapports de domination économique, qui instaure une protection stricte de 18% des Zones Humides.**

Les zones humides regorgent de services écosystémiques. Pour n'en citer que deux, elles sont des réservoirs de biodiversité ([40% des espèces animales et végétales dépendent des Zones Humides](#)) et elles permettent des économies significatives ([2 milliards d'euros annuels à l'échelle nationale française](#)<sup>45</sup>) rien que pour la rétention d'azote.

La moyenne mondiale actuelle de zones humides inscrites comme sites Ramsar, soit des zones reconnues d'importance internationale et protégées, est de [18%](#)<sup>46</sup>.

Aujourd'hui, certains pays favorisés peuvent se permettre d'agir de manière ambitieuse pour la protection de leurs Zones Humides, à la différence d'autres Etats plus précaires. Des chercheurs de Géoconfluences<sup>47</sup> établissent trois catégories de pays : favorisés (USA, Canada, Australie, Nouvelle Zélande, Union Européenne, Japon, Corée), émergents (Amérique centrale et du Sud, Asie sauf Pakistan, certains pays du Moyen Orient, certains pays des Balkans) et précaires (pays restants, notamment en Afrique, avec le Pakistan et la Syrie). Les pays émergents et précaires comptabilisent actuellement 55% des zones Ramsar. Pourtant, ce sont dans ces Etats qu'elles sont dans le moins bon état (38.6% était en mauvais état en Afrique<sup>48</sup>).

- Ainsi, il semble tout d'abord pertinent d'imposer à l'ensemble des pays signataires de s'engager à protéger de façon stricte et ambitieuse au moins 18% des zones humides de leur territoire à horizon 2035, en particulier les zones prioritaires de protection définies par la communauté scientifique, comme l'IUCN<sup>49</sup>, ou d'autres scientifiques<sup>50</sup>.

<sup>44</sup> IPBES, 2019

<sup>45</sup> EFESE, 2018

<sup>46</sup> communiqué de presse de la Convention de Ramsar, 2018

<sup>47</sup> Bouron et al., « Représenter et découper le monde ».

<sup>48</sup> Matthew Simpson and Al., *Etat des zones humides dans le monde*.

<sup>49</sup> *A Global Standard for the Identification of Key Biodiversity Areas*.

<sup>50</sup> Yi et al., *Global Conservation Priorities for Wetlands and Setting Post-2025 Targets*.

- De plus, les pays favorisés doivent montrer l'exemple en s'engageant contre toute forme de déforestation à des fins commerciales dans des zones humides.
- Il en va également de leur responsabilité de s'engager financièrement aux côtés des pays émergents et précaires pour atteindre 18% de zones humides protégées inscrites sur la liste Ramsar sur leur territoire.

Aujourd'hui, seule la Convention sur les Zones Humides (Convention Ramsar) étudie l'état des zones humides dans le monde et publie des rapports disponibles pour tous. Le dernier d'entre eux, intitulé "perspectives mondiales sur les zones humides", date de 2021 et met en évidence l'aspect intersectionnel de la dégradation de ces espaces.<sup>51</sup> Seulement, les financements qui permettent la production de ces rapports sont mis en danger par le retrait des Etats-Unis de toutes les conventions climatiques et environnementales, alors que leur participation représentait 16% des dons totaux pour la convention.<sup>52</sup>

- Les jeunesse de la LCOY demandent donc le financement d'un groupe interdisciplinaire d'experts (biodiversité, social, espace, océans...) pour effectuer un rapport de référence pluridisciplinaire et actualisé sur l'état des Zones Humides à l'intérieur de chaque pays qui servira de standard international, ratifié par l'ensemble des pays de la COP.

### **Les jeunesse françaises de la LCOY 2025 souhaitent un renforcement de l'inclusivité dans les organes décisionnels relatifs aux zones humides.**

Les voix des citoyens s'élèvent de nos jours, autrement que par le vote lors de grandes élections. Ces derniers jours, la signature par plus de 1 500 000 personnes de la pétition pour l'abrogation de la loi Duplomb montre clairement une volonté de la population à participer au débat public<sup>53</sup>. Ces dernières années, nous avons pu voir une montée de ces instances qui laissent la place non pas aux politiques mais aux entreprises, aux associations et aux citoyens qui veulent porter à leur connaissance leurs idées. La convention citoyenne pour le climat, un projet de démocratie participative lancé en 2019, a confié à 150 françaises et français la responsabilité de soumettre au gouvernement ses orientations politiques en matière climatique<sup>54</sup>, montrant que via ces initiatives, des idées peuvent émerger de la population.

- Les jeunesse de la LCOY enjoignent donc à développer les initiatives de démocratie participative pour assurer la prise en compte des voix citoyennes, incluant la jeunesse, dans les processus de décision nationaux en matière de climat, de zones humides et de biodiversité.

Alors que les scientifiques insistent sur l'importance des zones humides<sup>55</sup> dans l'atténuation du réchauffement climatique et la préservation de la biodiversité, 87% des zones humides ont disparu entre le XVIIIe et le XXe siècle<sup>56</sup>. Il est donc urgent d'inciter à la multiplication de l'inscription et de la conservation strictes des zones Ramsar.

La responsabilité anthropique, avec l'artificialisation et l'agriculture, sont les principales causes de cette menace envers ces écosystèmes.

<sup>51</sup> Ramsar, *Perspectives Mondiales Des Zones Humides*.

<sup>52</sup> Deloitte, *Financial Statements for the year ended 31 Dec. 2024 and Report of the indep. Auditor.*

<sup>53</sup> pétitions de l'Assemblée nationale, *Non à la Loi Duplomb, Pour la santé, la sécurité, l'intelligence collective*

<sup>54</sup> Conv. Citoyenne Pour Clim., *Site officiel de la Convention Citoyenne pour le Climat*

<sup>55</sup> Infonature.media, *Tribune : Les zones humides sont notre "assurance-vie"*

<sup>56</sup> Genially, *Zones humides*

- Plus que jamais, les jeunesse de la LCOY 2025 invitent les responsables à inclure les scientifiques et les populations locales dans les politiques publiques et souhaitent garantir et amplifier la protection des zones Ramsar en mettant en place des inventaires réguliers de biodiversité suivant des indicateurs internationaux.

### **Les jeunesse françaises de la LCOY 2025 insistent sur la nécessité d'un nexus avec différents facteurs et écosystèmes interdépendants.**

Alors même que [l'ONU](#) reconnaît le rôle des Zones Humides dans l'atténuation du réchauffement climatique, la COP Ramsar reste [largement méconnue](#) dans l'espace public. Cette méconnaissance entraîne une invisibilité dans le débat public de la spécificité des Zones Humides. Comme le souligne l'ingénieur agronome sénégalais Baba Dioum, "A la fin, nous préserverons seulement ce que nous aimons, nous aimerons seulement ce que nous connaitrons, et nous ne connaitrons seulement ce qui nous aura été enseigné." Cette maxime rejoint les [appels de la communauté scientifique](#) à plus d'éducation et de sensibilisation sur les Zones Humides.

- Les jeunesse de la LCOY France 2025 appellent à la coopération intergouvernementale afin d'élaborer des programmes démontrant l'importance et le rôle des zones humides en termes de biodiversité et de lutte contre le changement climatique, en créant par exemple des parcours pédagogiques adaptés.

Les AMP en protection stricte sont plus efficientes si elles sont appliquées dans des zones croisant des enjeux élevés de fonctionnalité et des pressions humaines fortes<sup>57</sup>. Ces conditions se retrouvent dans les lagunes méditerranéennes, les graus (chenal entre un cours d'eau, un étang, et la mer) et autres zones humides côtières<sup>58</sup>.

L'IUCN définit comme pêche industrielle incompatible avec les aires marines protégées celle pratiquée par des navires motorisés (> longueur de 12m x largeur de 6m), disposant d'une capacité de >50 kg de prises/voyage<sup>59</sup>. Ces pratiques associées à la destruction de la biodiversité sont aujourd'hui autorisées dans les AMP. Or, depuis 1970, 81% des espèces vivant dans les zones humides intérieures se sont appauvries<sup>60</sup>.

- Les jeunesse de la LCOY France 2025 appellent à établir une protection stricte des aires marines protégées, spécifiquement pour les zones humides côtières, reposant sur la définition internationale de l'IUCN de protection stricte, prévoyant notamment l'interdiction de pratiques de pêche industrielle destructrices telles que le chalutage des fonds marins.

L'agriculture, via la mauvaise gestion de l'eau, des terres et des intrants, reste la principale cause de la perte des zones humides et de leur dégradation. Concernant les sites Ramsar, ce sont les pratiques agricoles proches d'elles qui entraînent leur dégradation comme en témoignent les données des Sites Ramsar (FDR) collectées à partir de 2015<sup>61</sup>. Une solution évoquée par la note d'information 13 de la convention des zones humides<sup>62</sup>, est la mise en place de l'agriculture durable, notamment via le développement des connaissances en agroécologie auprès des acteurs concernés. Le Green Climate Fund est un fonds implémenté pour financer les projets d'adaptation et d'atténuation. Les Zones

<sup>57</sup> FNE OcMed, *Mini guide AMP*, Février 2024

<sup>58</sup> SDES,OFB, *Evaluation Nationale des sites de zones humide emblématiques*, 2010-2020

<sup>59</sup> WCC, *Orientations pour identifier la pêche industrielle incompatible avec les aires protégées*, 2020

<sup>60</sup> Ramsar, *Fiche D'information, Les Zones Humides Et La Biodiversité*

<sup>61</sup> RSIS, n°567 *Zones humides d'importance internationale d'atténuation*, octobre 2019

<sup>62</sup> Ramsar, *Note d'information n° 13 : Zones humides et agriculture*, 2022

Humides étant des outils majeurs de l'atténuation du changement climatique, leur préservation, et donc l'agroécologie, entrent dans le cadre de ce fond.

- Les jeunesse de la LCOY France 2025 demandent à ce que les Etats prennent des mesures pour encourager la formation des agriculteurs à l'agroécologie dans les zones prioritaires de protection définies par la communauté scientifique notamment les zones humides—et leurs zones frontalières, en s'appuyant sur les fonds déjà existants comme le Green Climate Fund. De plus, elles appellent à l'interdiction des prélèvements de ressources biotiques, de tourbe, d'eau et de toutes autres ressources abiotiques.